

Objet : Mise en œuvre de l'action Circuits Courts

En 2010, dans le cadre de sa réflexion sur la valorisation des productions locales et l'identité territoriale, le SMBP a engagé, en collaboration avec les Chambres consulaires, une action avec un groupe de producteurs, restaurateurs, commerçants et d'artisans de bouche autour de la création un annuaire professionnel en faveur de l'approvisionnement local. L'objectif est de poursuivre cette première phase de mobilisation en créant un outil de mise en relation des professionnels. La piste de travail retenue est la structuration des producteurs autour d'un outil de groupement de commandes (plateforme virtuelle type site internet) en produits locaux à destinations des professionnels du territoire.

A ce stade du projet, les cofinanceurs proposent de réaliser une 1^{ère} phase de préfiguration en collaboration avec les professionnels.

Aussi, le Président propose une animation spécifique de 6 mois, dans le cadre de la délibération du comité syndical, n°2011-06-07, en date du 26 avril 2011, créant un poste de "chargé de mission" Circuits-courts.

Cette animation aurait pour objet de :

- Structurer le groupe de producteurs
- Définir les modalités de mise en œuvre de l'outil en cohérence avec les attentes des professionnels (lieux de livraison, organisation, investissements...)
- Organisation de journées d'échanges entre producteurs et commerçants/restaurateurs, sur un mode attractif : dégustation de produits, travail sur les recettes et l'utilisation des produits,...
- Articuler les attentes des professionnels avec la création d'une plateforme virtuelle (site internet)
- Mettre en cohérence de l'action avec celles menées sur le territoire et ceux limitrophes dans le domaine des circuits courts (PVC, marchés, maison de pays, plateforme logistique départementale,...)
- Etudier les modalités de valorisation et de communication autour de l'action

Nature des dépenses	Montants TTC
Coordination par le SMBP : 15 jours x 200 €/jour	3 000 €
Animation spécifique du projet (embauche sur 6 mois)	18 000 €
Frais de déplacement + convention d'encadrement avec les Chambres consulaires	2 000 €
Organisation de journées professionnelles	2 000 €
TOTAL	25 000 €

Financeurs	Taux	Montants TTC
Région PACA	20%	5 000 €
Région Rhône-Alpes (CDDRA)	60%	15 000 €
SMBP Autofinancement	20%	5 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- Approuve la proposition du Président,
- Autorise le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD